FAC 3. 20408

OPINION (1)

DE LECOUTEULX,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

MEMBRE DU CONSEIL DES ANCIENS,

SUR la résolution qui fixe la date de l'exécution de la loi du 29 nivose an 6.

Case FRC 21053

LA France et l'Angleterre se font une guerre à outrance depuis six ans.

Je ne parle pas des autres puissances coalisées avec l'Angleterre ; elles ne sont successivement que ses

(1) Dans l'état où se trouve la discussion de cette résolution, je crois ne pas devoir insister pour obtenir la parole, et l'obtenir de préférence à ceux de mes collègues qui n'étoient pas de la commission ; mais je crois néanmoins devoir donner de la publicité à cette opinion, parce que je suis pénétré des sentimens qui me l'ont dictée, et de ceux qu'elle doit faire naître dans le cœur des vrais amis de leur patrie et de l'humanité. J'observe que le citoyen Saint-Aubin est dans l'erreur lorsqu'il dit, dans les *Observations* qu'il a fait distribuer au Conseil, que j'ai été le plus zélé défenseur de la loi du 29 nivôse. Ce n'est point cette loi que j'ai appuyée de mon opinion ; c'est celle qui a prohibé l'introduction et l'usage des marchandises de fabrique anglaise ou anglo-indiennes en France.

THE NEWBERRY LIBRARY

auxiliaires : je les range donc sous la bannière du cabinet de Saint-James ; elles sont ses fournisseurs d'hommes, ses entrepreneurs d'armées.

Encore un ou deux ans de guerre, et la France, ainsi que l'Angleterre, n'auront plus d'autres moyens d'existence que ceux de la guerre ; leur vie sociale et politique ne sera plus qu'une vie de guerre, la France sur le continent, l'Angleterre sur les mers.

En vain dira-t-on qu'un état pareil n'est pas de durée ; il en a assez pour faire perdre à une nation ses habitudes sociales, lui donner d'autres mœurs, un autre genre d'industrie, d'autres travaux : cet état peut avoir assez de durée pour faire d'un peuple aimant les travaux utiles, passionné pour les beaux-arts et pour tout ce qui peut assurer et embellir ses jouissances domestiques, un peuple conquérant.

J'ai moi-même été singulièrement frappé du commerce actuel de l'Angleterre. En effet, elle seule fait aujourd'hui celui des deux mondes ; mais je ne me dissimule pas que c'est un commerce de guerre, qui se meut uniquement par la puissance militaire, par une dépense effroyable pour sa marine, pour son architecture navale, qui insensiblement conduit l'Europe à ensevelir dans les gouffres de l'Océan ses trésors, ses forêts, et la partie la plus recommandable de sa population.

J'ai moi-même beaucoup vanté les richesses de l'Angleterre ; mais je ne me suis pas dissimulé que si la fortune de l'Angleterre paroît en effet gigantesque, cela est encore plus par la magie de l'opinion que par la réalité des produits annuels des propriétés foncières et industrielles de cette nation, et que cette opinion est aujourd'hui singulièrement attachée à un état maritime essentiellement militaire. Cependant quel est à la longue un commerce qui ne peut se faire que par des convois, et quel est à

la longue une industrie dont on ne peut trouver de débouchés qu'à main armée, ou en les donnant en paiement de subsides?

Que doit-il résulter en Angleterre de cet état de choses? quel en est l'effet? c'est que la partie la moins nombreuse de la nation anglaise, mais la plus forte en richesse, toute à l'appui des ministres, n'a aujourd'hui d'autre moyen de crédit et même d'existence que dans cet état de guerre, et que, pour son propre intérêt, ainsi que pour sa propre conservation, cette part e avanturière de la population anglaise fait dépendre aujourd'hui l'existence du peuple anglais de la continuation d'un état de guerre, et que cette nation est véritablement réduite à ce régime.

On m'observera de nouveau qu'un peuple ne peut subsister long-temps dans cet état: je crois, moi, qu'il est difficile de déterminer la durée d'une pareille existence. On connoît des hommes qui à peine se donnent d'autre nourriture que les liqueurs fortes, qu'ils boivent à toutes les heures; et cependant leur vie n'est pas aussi abrégée qu'on auroit droit de le présumer.

Si telle est la situation actuelle de l'Angleterre; si son existence, sa vie est une existence, une vie de guerre sur mer, ne nous dissimulons pas, citoyens représentans, que l'existence, la vie de la France devient aussi, si nous n'y prenons garde, une existence, une vie toute dépendante entièrement de la guerre.

Parcourez avec moi tout ce que nos dépenses de guerre et de mer entretiennent aujourd'hui; tout ce que la guerre entraîne dans son immense tourbillon; tout ce que notre chaîne militaire, non-interrompue depuis Amsterdam jusqu'à Naples, fait mouvoir; tout ce que la position de nos armées en Hollande, en France, en Allemagne, en Suisse, dans toute l'Italie, en Egypte, dans les isles conquises, fait naître de projets d'entreprises avanturieuses: et vous

conviendrez avec moi que bientôt la nation française, entraînée par ce mouvement, n'aura plus d'autre industrie, d'autres habitudes, d'autres travaux, d'autres mœurs que celles de la guerre, parce que dans la guerre seule elle trouvera les moyens d'existence et ses ressources.

Comment pourrons-nous alors faire la paix? comment nous y prendrons-nous pour retirer une forte partie du peuple français du régime auquel il se sera habitué? Et lorsque le Corps législatif, d'accord avec le Directoire exécutif, méditera, dans sa sagesse, les moyens de reconcilier à la France ces nations que nous appellons *nos amies*, et sur lesquelles nous exerçons cependant ce que nous appellons *des représailles* : n'aurons-nous pas alors de toutes parts des pétitions, des observations appuyées de nombreuses signatures, telles que celles qui vous ont été présentées hier à la tribune, données par des individus qui n'auront, ainsi que nos corsaires, d'autre existence, d'autre vie que celle que leur donne la guerre?

Français, Anglais, comment ferez-vous la paix lorsque, dans la partie de votre population la plus puissante, la plus entreprenante, la plus active, non-seulement la jeunesse, mais les hommes mûrs, mais les vieillards, les femmes, les enfans, ne vivront, n'existeront que du régime de la guerre?

Représentans du peuple, voulons-nous la paix, plusieurs dispositions principales doivent nous en assurer le retour; mais j'ai toujours mis en tête celle qui doit créer au gouvernement un revenu annuel, indépendant des rentrées casuelles, des confiscations, des contributions de guerre, un revenu suffisant pour satisfaire de fait et d'opinion aux dépenses que vous-mêmes vous avez consenties, que vous-même vous avez ordonnées. Je fais aussi marcher sur la même ligne celle qui doit créer au peuple français un revenu durable, dépendant

de son travail, de son sol, de son industrie, de ses relations avec les nations alliées et amies, un revenu indépendant de ses conquêtes, de ses armes et de ses avantures (1).

Mais je considère aussi comme un des moyens les plus certains pour y parvenir, toute disposition qui, régularisant la loi de rigueur rendue le 29 nivose, la préserve des abus dont elle est susceptible, et permette aux nations étrangères de l'envisager sous ses véritables rapports, et les persuade que la conduite, les procédés de l'Angleterre envers nous ont nécessité cet acte législatif, et que nous avons pu l'ordonner sans avoir vis-à-vis des neutres aucune des vues hostiles et inhospitalières que l'on se plait à nous supposer.

Citoyens représentans, je ne répéterai pas, quant à l'objet qui fait la matière de la discussion du jour, ce qui a été exposé avec tant d'évidence et de talent, par ceux qui m'ont précédé à cette tribune. J'ai été, pour ce qui me regarde, de l'avis de la majorité de la commission; et mon collègue Gorneau vous a développé

(1) Je vais hasarder ici une proposition qui pourra paroître très-extraordinaire; mais je suis si intimement convaincu de sa bonté, que j'aurai le courage de la manifester. Le complément du revenu qui nous est nécessaire pour satisfaire de fait et d'opinion à nos dépenses (et, à mon avis, nous ne pouvons obtenir ce complément que par l'impôt sur le sel à son extraction) pourra seul épargner le sang et les larmes du peuple. N'est-il pas bien étonnant qu'on ait la prétention de se faire proclamer dans les tribunes comme défenseur du peuple, lorsque, pour le soustraire à un impôt d'un franc par tête, sur sa consommation annuelle, on n'a pas la moindre sollicitude sur les querelles, sur les prétentions politiques, guerrières ou diplomatiques qui font tous les jours verser par flots le sang et les larmes de ce même peuple? Voulez-vous, vrais amis du peuple, épargner le sang, les larmes des Français? Je le répète, créez-vous un revenu; créez-vous une force intérieure, indépendante des dépouilles des nations qui vous sont étrangères, et auxquelles vous voulez cependant donner le bonheur et la liberté.

nos motifs, de manière que si j'entrois dans des détails, je ne pourrois vous présenter que les mêmes moyens: je me contenterai donc de vous soumettre une seule réflexion.

Si l'Angleterre ne nous eût pas donné l'exemple de la violation des droits des neutres en arrêtant les cargaisons étrangères faisant route pour la France;

Si les neutres eussent efficacement maintenu alors l'immunité de leur pavillon;

Si le traité que les Américains n'ont pas eu honte de signer avec les ministres anglais, n'eût pas développé à vos yeux les principes odieux de ces tyrans des mers, ne vous eût pas prouvé que leur prétention étoit de détruire la navigation neutre destinée pour nos ports: certes la loi du 29 nivose n'eût jamais reçu votre sanction; que dis-je! elle ne vous eût jamais été présentée. Vous êtes tous, citoyens représentans, convaincus de cette vérité: eh bien, il en résulte que cette loi, si nous la considérons comme une loi de représailles, est une loi nécessaire peut-être sous ce point de vue; mais en même-temps nous devons prévoir que telle est la garantie que des puissances étrangères maritimes pourroient nous donner de l'immunité de leur pavillon, qu'il convienne aux intérêts de la France de modifier cette loi. Je ne dois pas prévoir la résolution que nos collègues du Conseil des Cinq-Cents soumettront à votre sanction, d'après le message que le Directoire vient de faire au Corps législatif sur ce même objet: mais ce dont je suis intimement convaincu, c'est que rien ne seroit plus contraire aux principes que je viens de vous développer, que votre adhésion à la résolution actuelle, qui, donnant un effet rétroactif à la loi du 29 nivose, autorise la confiscation d'une propriété neutre, naviguant sous la foi des traités, et sous le prétexte que le capitaine du vaisseau qui la renferme, ne s'est pas conformé à des dispositions pénales que les circonstances

ont exigées de vous, et dont il ne pouvoit avoir aucune connoissance. D'ailleurs, quelle confiance pourrez-vous donner aux traités que vous aurez sanctionnés, lorsque vous aurez établi par le fait que vous avez le droit d'ordonner l'exécution d'une loi à une époque antérieure à celle qui est déterminée par vos propres lois, par la constitution et par le droit des gens.

Je vote contre l'adoption de la résolution.

DE L'IMPRIMERIE DE BAUDOUIN,
Place du Carrousel, N°. 662.

335